



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

Dont procurations : 9

OBJET : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Rhône Alpes de 1 million d'Euros

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2022

Présents (es) : MM. GIRERD – CORONINI – WILT - DONNET - PONZONI – ECOSSE BERTONA - FENOLI – SPOSITO – ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON NAVARRO – RAZAFINJATOVO.

Procurations :

M. BASSEY donne procuration à M. ROYBON

Mme SEGUI donne procuration à Mme GIRERD

Mme De Los RIOS donne procuration à Mme BERTONA

M. CANFORA donne procuration à M. RAZAFINJATOVO

Mme BOULAID donne procuration à Mme NAVARRO

Mme SOLEILHAC donne procuration à Mme THERON

Mme VEUTHAY donne procuration à Mme DONNET

M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à M. CORONINI

Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme PONZONI

Excusé (ées) :

MM. JANON - BLOUZARD

M. Alexandre ECOSSE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour pouvoir poursuivre son programme de modernisation des équipements publics, la commune prévoit d'emprunter 1 million d'Euros.

Cette opération financière, rendue possible par l'extinction d'autres emprunts arrivés à échéance et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permet à la collectivité de rester dans les objectifs rigoureux de remboursements annuels auxquels elle s'astreint.

Différents établissements ont été consultés et, au regard des éléments fournis par chacun d'eux, le choix de la commune s'est arrêté sur l'offre de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône- Alpes.

Le contrat est joint à cette délibération.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :
Montant du prêt : 1 000 000€ (1 million d'Euros)
Durée totale du prêt : 25 ans
Périodicité des échéances : trimestrielles
Index : Taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.87%
Frais de dossier 0.05% du montant soit 500€
Echéances dégressives et amortissement constant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne

Le Maire,

Amélie GIRERD

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE RENAISSANCE' with a central emblem and the word 'SÈRE' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Amélie GIRERD' is printed in bold black text below it.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27 Septembre 2022
- Publié le : 27 Septembre 2022